

ANNEXE 2

SUITES RESERVEES AUX « INFORMATIONS PREOCCUPANTES » ET AUX SIGNALEMENTS

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Conseil Général informe le signalant des suites réservées aux Informations Préoccupantes :

3 possibilités :

- mesure de protection administrative
- mesure de protection judiciaire
- classement sans suite

<u>MESURES ADMINISTRATIVES</u>	<u>MESURES JUDICIAIRES</u>
Conseil Général : nécessité de l'accord des parents	Autorités judiciaires Procureur ou juge pour enfants
mesure d'Action Educative à Domicile (contrat d'objectifs signé avec les parents) AED	mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert AEMO
Accueil Administratif : c'est le détenteur de l'autorité parentale qui confie le mineur au Conseil Général AA	placement sur décision du juge
suivi social	Mesure Judiciaire d'Investigation Educative MJIE
Aides Financières : AFASE (Aide Financière de l'Aide Sociale à l'Enfance)	
mise en place d'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale TISF	
Aide aux Jeunes Majeurs : Allocation Jeune Autonome AJA	